

PREPARATION DE LA RENTREE 2005 DANS LES LYCEES PROFESSIONNELS :
DOCUMENT D'AIDE POUR UNE CONCERTATION EN EQUIPE LORS DE LA PRE-RENTREE ET EN COURS D'ANNEE
 (réf. Circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2005 - BO n° 18 du 05/05/05)

EXTRAITS DU BO : LES POINTS ESSENTIELS

	ANALYSE DE LA SITUATION		CHOIX D'ACTION	AIDES SOUHAITABLES
	Ce qui est déjà réalisé dans le lycée	Ce que nous n'avons pas encore mis en oeuvre	Actions et dispositifs retenus par le lycée choix pédagogiques, modalités de mise en oeuvre	Recours à des actions de formation, à des journées pédagogiques à des personnes-ressources, à des ressources documentaires, etc...
1^{ère} orientation : élever le niveau de formation de tous les élèves :				
1.1 Améliorer la réussite en 2^{nde} Professionnelle : réduire le nombre d'élèves qui abandonnent leur formation au cours ou à l'issue de la 2^{nde} Professionnelle et renforcer les modalités de suivi et d'accompagnement des élèves : > Systématiser les actions d'accueil et d'intégration au cours du 1 ^{er} trimestre, > Systématiser un suivi individualisé , par exemple sous la forme d'entretien personnalisé avec un professeur référent, > S'appuyer sur la MIJEC-MGI pour les jeunes les plus fragiles , par exemple par un accueil à temps partiel dans les actions de remobilisation organisées par la MIJEC.				
1.2 Favoriser l'accès au Baccalauréat Professionnel : > Permettre à tout jeune titulaire d'un BEP qui le souhaite de s'engager dans un Baccalauréat Professionnel ou un Baccalauréat Technologique. > Mettre en place des Baccalauréats Professionnels en 3 ans directement après la classe de 3^{ème}. > Création de 2 nouveaux Baccalauréats Professionnels : ⇒ Baccalauréat Professionnel « Services de proximité et vie locale » (poursuite d'étude du BEP « Carrières sanitaires et sociales »), ⇒ Baccalauréat Professionnel « Systèmes électroniques numériques », > Rénovation de 4 Baccalauréats Professionnels : ⇒ Maintenance des systèmes mécaniques automatisés (MSMA), ⇒ Bâtiment,				Cf. circulaire préparatoire à la rentrée 2004.

⇒ Travaux Publics, ⇒ Bois – construction – aménagement du bâtiment.				
1.3 Développer des formations par la voie de l'apprentissage.				
1.4 Développer le label « Lycée des Métiers ».				Cf. BO n°47 du 20/12/01. Cf. Circulaire du 27/02/03. Cf. Nouveau cahier des charges pour l'Académie de RENNES (décembre 2004).
1.5 Poursuivre l'action de prévention des sorties sans qualification des élèves de plus de 16 ans dans le cadre de la MGI-MIJEC.				
1.6 Développer la formation tout au long de la vie et la validation des acquis de l'expérience.				
1.7 Les élèves à besoins éducatifs particuliers : les élèves présentant des maladies invalidantes et des handicaps : ➤ Accroître les capacités de l'établissement à scolariser ces élèves : ☞ dans le cadre de projets individualisés d'intégration , ☞ dans le cadre de dispositifs de type UPI (Unité Pédagogique d'Intégration) .				Cf. Loi du 11/02/05 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
1.8 Objectifs de formation transversaux : amélioration de la maîtrise des langues vivantes étrangères : ➤ Privilégier les compétences de compréhension et d'expression, notamment à l'oral. ➤ Développer de nouveaux modes d'organisation des classes de langue : regrouper les élèves non plus en fonction du moment du début d'apprentissage de la langue, mais par groupes de niveau constitués en fonction des compétences d'expression et de compréhension orale et écrite.				
1.9 – Développement de l'éducation artistique : ➤ Conforter la place de l'éducation artistique et culturelle dans la formation des élèves, en s'appuyant sur les enseignements obligatoires et les actions éducatives sur projet.				BO n°5 du 03/02/05. Cf. fiches-guides rubrique « Activités éducatives et culturelles », site pédagogique 2 nd Degré de l'Enseignement Catholique du Finistère : http://www.ec29.org/portail

2^{ème} orientation : l'éducation à la responsabilité : développer la responsabilité des élèves :				
2.1 – Donner une nouvelle impulsion à la vie lycéenne : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Associer les représentants des lycéens aux décisions qui concernent la scolarité et l'organisation du lycée. ➤ Impliquer les délégués de classe dans l'organisation des heures de vie de classe. Il serait ainsi souhaitable qu'une fois par trimestre, les délégués de classe soient chargés de l'organisation de l'heure de vie de classe et qu'ils en établissent un compte-rendu. ➤ Prévoir, si possible, une salle des délégués. 				<p>Cf. fiches-guides rubrique « Vie scolaire », site pédagogique 2nd Degré de l'Enseignement Catholique du Finistère : http://www.ec29.org/portail</p>
2.2 – Généraliser l'éducation à l'environnement pour un développement durable : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Depuis la rentrée 2004, l'éducation à l'environnement pour un développement durable fait partie intégrante de la formation initiale de tous les élèves, de la maternelle à la terminale. 				<p>Circulaire du 08/07/04.</p>
2.3 – Mise en œuvre du Programme quinquennal de prévention et d'éducation relatif à la santé des élèves : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actions d'éducation à la santé. ➤ Education à la vie affective et à la sexualité au lycée. ➤ Lutte contre le tabagisme et prévention des conduites addictives : expérimentation d'un programme de prévention des conduites addictives sur 2 niveaux particulièrement sensibles : CM2-6^{ème} et 3^{ème}-2^{nde}. ➤ Education nutritionnelle : les distributeurs automatiques de boissons et de produits alimentaires payants et accessibles aux élèves sont interdits dans les établissements scolaires à partir du 01/09/05. ➤ Formation aux premiers secours : poursuite de la formation « apprendre à porter secours » au collège afin d'aboutir à l'obtention de formation aux premiers secours pour tous les élèves. 				<p>Diffusion au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2005/2006 d'un référentiel d'éducation à la santé (en collaboration avec l'INPES). Loi du 04/07/01.</p> <p>Diffusion à la rentrée 2005 d'un guide méthodologique pour les équipes éducatives. Loi du 10/01/91.</p> <p>Diffusion au cours de l'année 2005, d'un « Guide nutrition pour les ados ».</p>
2.4 – Développer la pratique du sport scolaire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ancrer dans le parcours des élèves la pratique du sport scolaire. 				<p>Circulaire du 25/04/02.</p>

3 ^{ème} orientation : prévenir la violence et réduire l'absentéisme :				
3.1 Prévenir la violence : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vigilance par rapport au respect de l'obligation scolaire, ➤ Généralisation des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) ➤ Intégration au sein du règlement intérieur de l'établissement d'une charte de bon usage des Technologiques de l'Information et de la Communication (TIC). ➤ Bon fonctionnement des procédures disciplinaires. ➤ Partenariats avec la justice, la police, la gendarmerie, les collectivités locales. ➤ Guide diagnostic de sécurité. 				BO du 28/10/04. Guide méthodologique accessible sur le site http://eduscol.education.fr/violence
3.2 Diminuer l'absentéisme : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nouveau dispositif de contrôle de l'assiduité des élèves (pour les élèves de moins de 16 ans) : nécessité de traiter, en premier lieu, l'absentéisme au niveau de l'établissement scolaire. Les absences doivent être immédiatement signalées à la famille avec laquelle un dialogue doit être engagé. Si l'assiduité n'est pas rétablie, le Chef d'Etablissement saisit l'Inspecteur d'Académie en lui transmettant le dossier qui recense les absences de l'élève, leurs durées, leurs motifs et l'ensemble des contacts et des mesures prises pour rétablir l'assiduité. 				Cf. fiche-guide rubrique « Vie scolaire », site pédagogique 2 nd Degré de l'Enseignement Catholique du Finistère : http://www.ec29.org/portail